



PROTECTION MG^{MD} DE L'EMPIRE VIE

L'assurance en cas de maladies graves :
avec simplicité, rapidité et facilité

Assurance et placements
Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}



A photograph of a smiling woman and a young child lying together, with a green overlay. The woman is on the left, and the child is on the right. They are both smiling and looking towards the camera. The background is a soft, out-of-focus light color. The entire image is covered with a semi-transparent green filter.

Une solution d'assurance en cas de maladies graves simple et abordable

Les Canadiens ont l'une des espérances de vie les plus élevées au monde¹. Recevoir un diagnostic de maladie grave au cours de votre vie est donc un risque bien réel.

Quelles sont les probabilités?



1 Canadien **sur 2** développera un cancer au cours de sa vie².



9 Canadiens **sur 10** présentent au moins un facteur de risque de maladie cardiaque ou d'accident vasculaire cérébral (AVC)³;
4 Canadiens **sur 10** en présentent 3 ou plus³.



400 000 Canadiens

vivent avec les séquelles d'un AVC. Ce nombre devrait **doubler** au cours des 20 prochaines années⁴.



Plus de 20 000 Canadiens

âgés de 18 ans et plus ont subi un **pontage aortocoronarien** en un an⁵.





Dans quelle mesure êtes-vous prêt à cette éventualité?

Si vous appreniez que vous êtes atteint d'une maladie grave :

- Seriez-vous inquiet de la perte de revenu en raison de votre absence du travail?
- Auriez-vous assez d'argent pour couvrir vos dépenses quotidiennes, telles que les paiements hypothécaires, ou maintenir votre style de vie actuel?
- Arriveriez-vous à payer les dépenses imprévues, telles que les services de soins à domicile qui ne sont pas couverts par les régimes d'assurance maladie publics ou privés, ou les frais de déplacement pour recevoir des traitements médicaux?

Quelles options auriez-vous?

- Retirer des fonds de votre régime enregistré d'épargne-retraite ou d'autres véhicules d'épargne
- Emprunter de l'argent à la banque ou aux membres de la famille
- Vendre des actifs, comme votre maison

L'une de ces options pourrait malheureusement compromettre votre retraite ou la planification des études futures de vos enfants.

L'assurance en cas de maladies graves Protection MG de l'Empire Vie

- Offre Protection MG 10 et Protection MG 20 afin de combler différents besoins d'assurance
- Prévoit un versement ponctuel à l'abri de l'impôt lors d'un diagnostic de l'une des quatre maladies graves les plus fréquentes⁶
- Permet d'utiliser l'argent de la prestation de la manière souhaitée









Quelles maladies graves sont-elles couvertes?

L'assurance en cas de maladies graves Protection MG de l'Empire Vie couvre les 4 maladies graves qui représentent 84 % des règlements versés pour une maladie grave⁶ :

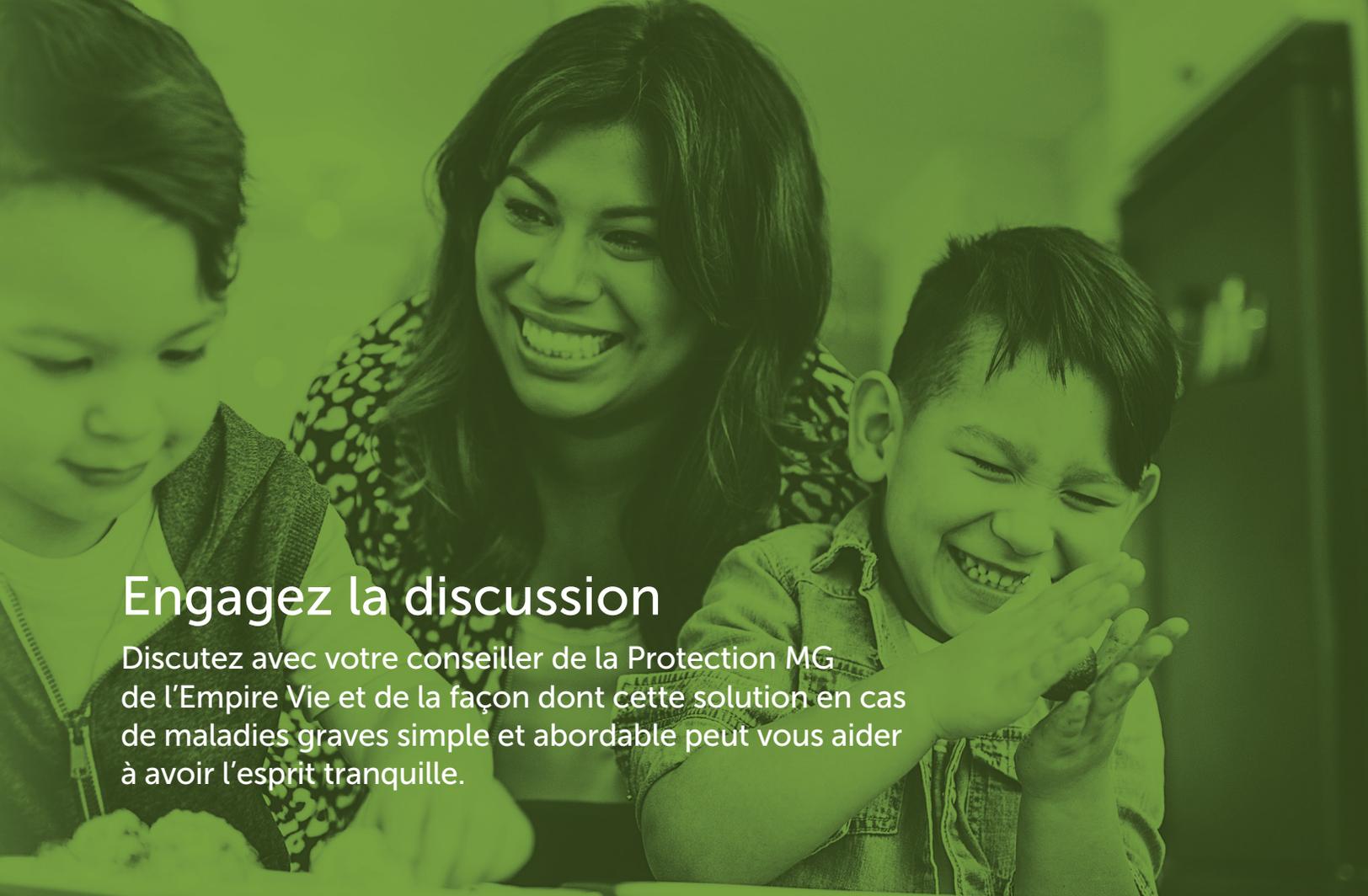
- Cancer
- Crise cardiaque
- Accident vasculaire cérébral
- Pontage aortocoronarien

Une solution simple, facile et abordable

Il est facile de demander une assurance Protection MG 10 ou Protection MG 20 grâce à notre processus simple. Plus important encore, elle peut convenir pratiquement à n'importe quel budget.

- Les primes sont payées sur une base mensuelle ou annuelle. Elles demeurent inchangées pour les 10 ou 20 premières années. La protection se renouvelle automatiquement, et les primes augmentent tous les 10 ou 20 ans jusqu'à la fin de la protection, soit à l'âge de 75 ans.
- Les montants de primes pour chaque période de 10 ou 20 ans sont garantis dans le contrat d'assurance.
- Le montant de protection varie de 25 000 \$ à 75 000 \$ et ne changera pas tant que les primes sont payées.
- La protection comprend une prestation de décès intégrée de 1 000 \$ dans le cas où l'assuré décède avant de devenir admissible à la prestation pour une maladie grave.

Prime mensuelle initiale	Protection MG 10 (10 premières années)	Protection MG 20 (20 premières années)
 Homme, 35 ans, non-fumeur 50 000 \$	16 \$/mois ⁷	22 \$/mois ⁸
 Femme, 35 ans, non-fumeuse 50 000 \$	19 \$/mois ⁷	23 \$/mois ⁸

A photograph of a woman with long dark hair smiling warmly at two children. The child on the left is looking down, and the child on the right is laughing with his hands near his face. The entire image is overlaid with a semi-transparent green filter.

Engagez la discussion

Discutez avec votre conseiller de la Protection MG de l'Empire Vie et de la façon dont cette solution en cas de maladies graves simple et abordable peut vous aider à avoir l'esprit tranquille.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fière d'être canadienne qui est en activité depuis 1923. Nous offrons une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite, y compris des fonds communs de placement par l'entremise de Placements Empire Vie Inc., notre filiale en propriété exclusive.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada¹ et jouit de la note A (Excellent) que lui a attribuée la firme A.M. Best². Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à obtenir les placements, l'assurance individuelle et l'assurance collective dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils accumulent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur Twitter avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez notre site Web au www.empire.ca pour obtenir plus de détails.

¹ *Globe and Mail Report on Business*, juin 2018, selon le revenu.

² Le 7 juin 2018.

¹ Rapport de Statistique Canada, mai 2016 ² Statistiques canadiennes sur le cancer 2017, Société canadienne du cancer ³ Maladies du cœur – santé du cœur, gouvernement du Canada. Accessible au www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladies-coeur-sante-coeur.html. ⁴ Bulletin sur l'AVC 2017 de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC ⁵ Basé sur les taux de pontage aortocoronarien selon les deux sexes en 2015 et un taux normalisé selon l'âge par 100 000 habitants, Institut canadien d'information sur la santé ⁶ *Sondage de 2016 sur l'assurance individuelle* de la Munich Re ⁷ Le montant de la prime mensuelle initiale de l'assurance Protection MG 10 indiquée en tant que régime autonome le 26 juin 2018 est de 16,38 \$ pour un homme non-fumeur de 35 ans et de 18,90 \$ pour une femme non-fumeuse de 35 ans. ⁸ Le montant de la prime mensuelle initiale de l'assurance Protection MG 20 indiquée en tant que régime autonome le 26 juin 2018 est de 22,19 \$ pour un homme non-fumeur de 35 ans et de 22,55 \$ pour une femme non-fumeuse de 35 ans.

L'information contenue dans ce document est fournie à titre d'information générale seulement. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

www.empire.ca info@empire.ca

INS-1295-FR-06/18

